



Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications au Maroc

www.anrt.net.ma

Le spam et les pays en voie de développement

TUNIS le 18/11/2005

Hicham Lahjomri

Responsable de l'Entité prospective et nouvelles technologies

PLAN



www.anrt.net.ma

- Contexte
- Enjeux
- Les mesures destinées à réduire le SPAM
- Qu'en est-il au Maroc?

- Les volumes de Spam s'expliquent par **les avantages** qu'offrent le courrier électronique à travers sa rapidité, son coût relativement modique et la facilité de contacter un très grand nombre d'utilisateurs.
- Le Spam constitue également une menace pour les abonnés des **réseaux sans fil**. En effet, les spammeurs sont, selon les cas, de plus en plus tentés de cibler les téléphones cellulaires et, en général les appareils mobiles, par le biais de SMS ou MMS.
- La problématique du Spam intéresse **plusieurs intervenants**: utilisateurs, opérateurs, ISP associations, organisations du secteur public ou privée, département gouvernementaux, entreprises, société de marketing par courriers électroniques...

Enjeux



www.anrt.net.ma

- Le Spam entrave l'utilisation efficace du courrier électronique pour des activités personnelles, commerciales ou administratives. Il gêne, par conséquent, la croissance et l'acceptation du commerce et de, manière générale, les activités électroniques légitimes.

- Le caractère envahissant du Spam ennuie les internautes et les exploitants des réseaux :
 - Le Spam peut être gênant et **perturbant pour un consommateur** et peut lui engendrer des coûts additionnels, spécialement pour les internautes qui accèdent à Internet par « Pay per use » ou par **des faibles débits de connexion** ;
 - Le Spam impose des coûts significatifs **aux employés des organisations** publiques et privées qui **perdent une bonne partie de leur temps** de travail à déterminer quels sont les e-mails en relation avec leur travail et à supprimer le reste ;
 - Le Spam impose des coûts significatifs pour **les ISP et les opérateurs de réseaux** puisque pour le contrer cela nécessite des investissements en ressources humaines, en partage d'information, en capacité supplémentaire d'infrastructure, etc.
 - Le Spam cause des désagréments pour **l'usage d'Internet** et réduit son utilité et sa fiabilité.

- Le Spam peut être considéré comme un fléau mondial qui menace la **confiance** dans l'utilisation de moyens ou applications de communications électroniques.
- Plus particulièrement, le Spam peut avoir des effets négatifs dans les pays en voie de développement pour les raisons suivantes :
 - Faible débit d'accès disponibles pour les internautes et le prix relativement élevé des coûts d'accès ;
 - Le manque de capacités réseau et la faible capacité de stockage disponible au niveau des ISP et des opérateurs ;
 - L'absence ou l'insuffisance de stratégies, réglementations et mesures dissuasives anti-spam.
- Selon une étude de l'OCDE sur les pays en voie de développement:
 - Les mesures de sécurité de lutte contre le Spam prises par les FAI sont insuffisantes et aboutissent à la saturation de leurs réseaux -> **les internautes peuvent être empêchés d'envoyer ou recevoir des e-mails.**
 - La vulnérabilité des internautes est aggravée par l'utilisation de produits de systèmes d'exploitation ou antivirus moins onéreux et souvent piratés qui sont difficile à mettre à jour en absence de licences valides et constituent, en conséquence, une source de virus.

Enjeux



www.anrt.net.ma

- Le fait de ne pas contrôler le Spam risque de causer de sérieux problèmes à l'utilisation d'Internet et à son développement et au succès de toutes les activités dont il est le vecteur telles que le "e-commerce" et le "e-gouvernement".
- Avec Internet, le Spam est un problème mondial qui risque de s'accroître davantage avec l'utilisation plus accrue et répandue du réseau des réseaux dans les pays en voie de développement.
- Le besoin de contrôle et de régulation s'impose davantage pour les pays en voie de développement qui ne disposent pas de moyens juridiques et techniques adaptés pour lutter contre le Spam.

Il en résulte un service moins fiable et une défiance vis-à-vis d'Internet ce qui risque d'accroître le problème de la fracture numérique.

En l'absence d'un environnement juridique et technique de lutte contre le Spam, les pays en voie de développement risquent d'être **black listés** ce qui engendrera un refus de leur emails et pourrait sérieusement nuire au développement d'Internet dans les pays concernés.

En matière **d'investissement**, les acteurs, seront amenés, en principe, à favoriser le transfert de leurs activités et capitaux dans les pays qui offrent **la même protection** que dans leur pays d'origine lorsque cela est notamment imposé par la réglementation qui leur est applicable.

Quelques mesures destinées à réduire le Spam



www.anrt.net.ma

- A travers les expériences étrangères, les actions anti-Spam doivent s'inscrire à 2 niveaux : national et international.

- ❖ Au niveau national :

- Recourir à des solutions juridiques à travers un cadre législatif et réglementaire pertinent donnant de la visibilité et prévoyant, en substance, des mécanismes permettant la régulation et la répression du Spam.
- Recourir à des solutions techniques par l'usage et le développement de techniques, normes et outils anti-Spam adaptés aux besoins locaux.
- Implication des acteurs concernés (Opérateur, ISP, Associations, organismes publics ou privés, pouvoirs publics, entreprises,...)
- Éducation et sensibilisation des utilisateurs par la mise à disposition de l'information pertinente sur le Spam, les solutions juridique et technique et les moyens de les mettre oeuvre.

Quelques mesures destinées à réduire le Spam



www.anrt.net.ma

❖ Au niveau international :

- Réguler dans un cadre de coopération et de coordination
 - Le Spam n'est pas le problème d'un seul ou un nombre de pays en raison de son caractère transfrontalier-> La coopération s'impose pour les pays développés et les pays en voie de développement.
 - Les actions des pays développés pour lutter contre le Spam restent limitées par la subsistance de pays ou zones dites de « non droit ».
 - Les efforts et mesures entreprises au niveau national doivent être complétées et renforcées par des stratégies coordonnées à l'échelle internationale qui impliquent, en fait, tous les états connectés sur la toile.

- Des accords et des conventions ou des actions doivent être développés notamment afin de :
 - Partager les informations entre les agences publiques responsables des activités anti-Spam dans les différents pays;
 - Partager les informations entre les organisations du secteur privé ;
 - Encourager la recherche et coordonner les efforts et les analyses.

Qu'en est-il au Maroc ?

- Au Maroc, certaines dispositions du droit des télécommunications permettent de garantir que les données des abonnés chez les exploitants de réseaux ne fassent pas l'objet de prospection commerciale.
- Mais de manière générale : Absence d'un cadre juridique *globale* qui encadre la problématique du Spam en tant que telle.
- Le Maroc est amené à l'instar de la tendance internationale:
 - d'une part, de se doter de mesures juridiques et techniques pour lutter efficacement contre le Spam et les problèmes qu'il peut engendrer en impliquant les acteurs concernés;
 - d'autre part, d'accompagner les actions entreprises au niveau national par une coordination et coopération sur le plan international.

Qu'en est-il au Maroc ?

Initiatives récentes :

- Le projet de loi sur la protection du consommateur prévoit des dispositions spécifiques sur l'utilisation du courrier électronique à des fins de publicité.
- Le Maroc participe aux travaux du réseau des autorités membres du réseau CAPTEF ainsi que le réseau FRATEL
- Réunion de la CAPTEF 8 et 9 septembre 2005 à Rabat
Les participants se sont accordés pour:
 - Reconnaître l'importance de contribuer à la lutte anti-Spam au niveau national, régional et international
 - Mettre en œuvre dans les plus brefs délais la ou les autorités compétentes en matière de lutte contre le Spam
 - Veiller à organiser au niveau national la concertation nécessaire entre les pouvoirs publics, les professionnels et les utilisateurs de l'Internet.

Qu'en est-il au Maroc ?

Initiatives récentes :

- Un atelier de travail sur la lutte contre le Spam a été organisé à l'INPT à Rabat regroupant un certain nombre d'experts.
- Le Premier Ministre lors des 1ères assises de l'Internet au Maroc le 8 novembre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement marocain à promouvoir le développement de l'Internet et à assurer la confiance numérique qui s'impose et ce, par des actions concrètes notamment par l'accélération du processus de l'adoption des textes législatifs y relative.
- En matière de coopération internationale, le Maroc devrait adhérer aux travaux et accords multilatéraux pertinents en cours,
- Le Maroc accueillera prochainement deux journées de travail de la francophonie en partenariat avec la France et la Belgique et les régulateurs francophones du secteur des télécommunication;